

DOSSIER I - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Exposé des motifs

En application de l'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu sur les orientations générales ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Les orientations budgétaires s'établissent dans un contexte général de tension financière qui conduit l'Institution Adour à rechercher plus encore l'efficacité dans sa gestion quotidienne et dans sa gouvernance.

Les propositions pour l'année 2013 révèlent les priorités de l'Institution Adour pour l'année fondée sur un développement inscrit dans la durée et dans la recherche d'une gestion équilibrée de la ressource.

Ces propositions de fonctionnement et d'investissement sont organisées autour de 4 grands axes de travail :

- La poursuite de l'implication de l'Institution Adour en faveur de la gestion intégrée,
- La gestion et la préservation des milieux,
- La gestion de la ressource en eau,
- L'implication dans la politique Rivière et la prévention des inondations.

En matière de charges de personnel et de charges générales, les prévisions sont en légère baisse, conséquence de la modification de l'organigramme de la collectivité.

L'équilibre financier passe également par l'implication des partenaires que sont l'Europe, l'Agence de l'Eau, l'Etat, les Régions Midi Pyrénées et Aquitaine dont les subventions sont indispensables à l'atteinte des objectifs de l'Institution Adour.

Ainsi les propositions budgétaires, détaillées dans l'annexe II, pour l'année 2013 s'élèvent à :

- En Investissement 6 603 300 €
- En fonctionnement 2 095 176, 50 €

Après explications complémentaires des services de l'Institution,

Après avis favorable des Commissions,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

LE CONSEIL
GÉNÉRAL

D E C I D E

Vu l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2013.

Le Président,

INSTITUTION ADOUR
Conseil Général des Landes
40025 MONT DE MARSAN CEDEX

Jean-Claude DUZER